



■ ■ ■ Dispositif pour le recrutement en première année de CFP

■ Modalités mises en place pour étudier chaque profil

L'étude de chaque profil se fait à partir du dossier de candidature, de tests et d'un entretien selon les modalités décrites ci-dessous. Le calendrier retenu pour ces différents étapes est publié par ailleurs sur le site, et les modalités pratiques de ces différentes étapes sont indiquées en fin de document.

ETAPE 1	Etude de la recevabilité des candidatures (critères impératifs) : . Niveau requis : bac + licence ou équivalence. . Nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.
ETAPE 2	Tests de niveau et d'admissibilité . Langue française : maîtrise de la langue et maîtrise de notions. . Mathématiques.

L'ordre des étapes 3 et 4 n'est pas figé et peut être modifié.

ETAPE 3	Test permettant d'apprécier le profil psychologique : L'activité générale, la maîtrise de soi, la sociabilité, le dynamisme, ... Tests de capacités : Test d'expression et de communication orale, Test d'aptitude vocale, Test d'aptitude physique et de relation.
ETAPE 4	Examen de la lettre de motivation et du dossier , permettant d'apprécier : - La connaissance de l'Institution par le candidat, - Les capacités développées au cours des différentes expériences, - ses expériences de travail, - ses expériences auprès des jeunes enfants, - ses engagements. Entretien institutionnel permettant : - d'approfondir les éléments contenus dans la lettre de motivation. - d'apprécier les motivations personnelles sur : - le métier, - le projet de l'Enseignement Catholique.

■ Procédure mise en place pour étudier chaque profil

Après l'ensemble des épreuves, chaque candidature est étudiée en prenant en compte les données des tests de capacité, du test de profil psychologique, de l'entretien et des informations contenues dans le dossier.

Le nombre de personnes retenu sur la liste principale est déterminé à partir du nombre anticipé des postes d'enseignants à pourvoir à la rentrée scolaire n + 2.

Une liste complémentaire est arrêtée pour suppléer des désistements éventuels de candidats admis sur liste principale.

■ Commission de recrutement

La sélection des candidats est prononcée par une commission de recrutement, présidée par le Directeur Diocésain. Elle est composée :

- de plusieurs collaborateurs du directeur diocésain,
- de représentants des Chefs d'Établissement du 1er degré,
- du directeur du CFP.

La pondération des critères appartient à la commission.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

La publication de la liste est signée par le Directeur Diocésain et le Directeur du CFP.

■ Communication des résultats

Chaque candidat recevra par écrit une réponse à sa candidature avec les notes obtenues aux tests d'admissibilité.

Les pièces jointes au dossier des candidats seront :

- conservées dans le dossier individuel pour les admis,
- restituées aux non admis du fait du recrutement annuel.

Cette dernière modalité a pour effet :

- d'obliger le candidat non admis à formuler de nouveau par écrit sa candidature auprès de la DEC et,
- de lui permettre d'actualiser son dossier lors du dépôt de celui-ci.

Alain BABARIT
Directeur du C.F.P.

Pour l'Enseignement Catholique de Vendée,
Le Directeur Diocésain
Jean-Christophe MERIAU

PRECISIONS RELATIVES AUX DIFFERENTS TESTS

■ Tests de niveau et d'admissibilité

TEST	CONTENU	DUREE	Note éliminatoire
Langue française	a) Ensemble d'exercices permettant d'apprécier les connaissances (vocabulaire, grammaire, conjugaison, orthographe)	30 mn.	$x < 2,5/10$
	b) Production écrite permettant d'apprécier les qualités de composition, langue, style, orthographe.	2 heures	$x < 2,5/10$
Mathématiques	Ensemble d'exercices permettant d'apprécier le raisonnement logique, la maîtrise des notions mathématiques de niveau collège (CM2 à 3e)	1 heure	$x < 5/20$

▪ **Tests de capacités**

TEST	CONTENU	DUREE
Test d'aptitude motrice et relationnelle	Jeu collectif avec tenue adéquate de sport permettant d'apprécier l'aisance corporelle, physique et la participation.	45 mn.
Test d'aptitude vocale	A partir d'un chant présenté par le candidat et d'un texte présenté par le jury, chant sans accompagnement et lecture à haute voix permettant d'apprécier la maîtrise de la voix chantée et de la voix parlée.	15 mn.
Test de communication orale	Entretien avec un jury à partir d'une question, permettant d'apprécier l'expression orale et le comportement dans une situation d'entretien.	15 mn.